

Journées jobs d'été 2009

Des pistes pour trouver un job ! Quand on a moins de 18 ans

Des pistes pour trouver un job

Quand on a moins de 18 ans

Pourquoi c'est difficile quand on est mineur?

Légalement, on peut avoir un petit boulot dès 14 ans. Mais il existe des règles précises pour l'emploi des mineurs qui entraînent les employeurs à recruter en priorité les plus de 18 ans.

Les difficultés rencontrées pour trouver du travail sont donc encore plus présentes lorsque l'on n'a pas encore atteint la majorité. Plusieurs facteurs sont en cause : on peut par exemple citer la situation économique actuelle, le fait que la législation contraignante pousse les employeurs à privilégier l'embauche de personnes majeures, les problèmes de mobilité que rencontrent les mineurs ou encore les CV souvent vides.

Sais-tu pendant combien de temps tu vas travailler?

Si tu as 14 ou 15 ans, tu peux uniquement travailler pendant les vacances scolaires d'au moins 14 jours, pour une durée ne pouvant dépasser la moitié de tes vacances. (si tu as par exemple deux mois de vacances l'été, tu ne peux travailler qu'un mois maximum). Si tu as 16 ou 17 ans, tu peux travailler pendant et en dehors des vacances scolaires.

Mineur ou majeur le nombre autorisé d'heures de travail par semaine est identique : 35 heures. Toutefois, la répartition de ces heures est réglementée : si tu as 14 ou 15 ans, tu ne peux travailler que 7h maximum par jour avec 30 minutes de pause après 4h de travail consécutives ; si tu as 16 ou 17 ans, tu ne peux travailler que 8 heures maximum par jour, avec une pause obligatoire après 4h30 consécutives de travail.

Tes heures de repos quotidien (c'est à dire la période où tu ne travailles pas) doivent être de 12 heures consécutives (14 heures si tu as moins de 16 ans) et tu dois avoir 2 jours de repos consécutifs par semaine. Tu dois aussi savoir que les moins de 18 ans n'ont pas le droit de faire des heures supplémentaires.

Ce qu'il t'est interdit de faire

Il y a des secteurs où ce n'est pas la peine que tu proposes tes services puisque la loi t'interdit de pratiquer certaines activités comme travailler dans les débits de boissons alcoolisées, les étalages extérieurs des magasins et le travail de nuit (la nuit c'est entre 20h et 6h, si tu as 14 ou 15 ans, entre 22h et 6h si tu as entre 16 ans et 18 ans). Tu n'as pas le droit de pratiquer des travaux dangereux (utilisation de machines ou outils dangereux), insalubres (entretien, réparation) ou au dessus de tes forces (port de charges).

Ce que tu es obligé de faire

La première chose à faire c'est de te procurer une autorisation parentale, ensuite tu dois passer la visite médicale obligatoire. Ton employeur doit demander une autorisation de recruter à l'inspecteur du travail si tu as entre 14 et 16 ans.

Même s'il s'agit d'un job d'été ton employeur doit te remettre un contrat de travail 48h après l'embauche. Sur celui-ci il sera précisé le poste que tu occupes, ton salaire, les dates de début et de fin de contrat. Si tu n'as pas de contrat de travail, tu es en situation irrégulière, (autrement dit tu travailles au noir) et cela est puni par la loi. Tu risques plus qu'une amende, tu peux ne pas être payé (sans contrat pas de garantie) et en cas d'accident tu n'as aucune couverture sociale.

Si tu as un empêchement et que tu ne peux pas te rendre à ton travail, tu as 24h pour prévenir ton employeur et tu dois lui transmettre un certificat médical sous 48 heures.

La rémunération des mineurs

Les jeunes de moins de 18 ans titulaires d'un contrat de travail sont rémunérés sur la base du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) : 8,71 € brut de l'heure en juillet 2008. Cependant, cette rémunération peut être minorée de 20% si tu as moins de 17 ans et de 10 % si tu as 17 ans.

A la fin de ton contrat, tu as également droit à une indemnité de congés payés correspondant à 10% de ton salaire.

Où trouver des offres de jobs d'été?

Tu es mineur mais tu peux être informé des offres d'emploi dans les Pôles Emploi (fusion de l'ANPE et des ASSEDIC - www.pole-emploi.fr), dans les Maisons de l'Emploi, les Missions Locales, les CRIJ, les agences d'intérim... Tu peux aussi regarder les rubriques offres d'emploi dans les journaux.

Ton propre réseau de connaissances peut également être utilisé afin de trouver des opportunités de jobs alors n'hésite pas à dire autour de toi que tu cherches du travail pour l'été (famille, amis, profs, voisins,...).

N'hésite pas également à proposer tes services aux particuliers pour des petits travaux : nettoyer les voitures, faire les courses, le ménage, promener le chien, tondre la pelouse, ... Les particuliers peuvent te payer en Chèque Emploi Service Universel (CESU) : c'est un titre de paiement qui permet à la fois de te rémunérer et de te déclarer.



Journées jobs d'été

2009

Des pistes pour trouver un job

Quand on a moins
de 18 ans

En cas de soucis ou pour plus d'info :

Si tu as un problème avec ton employeur ou que tu as simplement besoin d'informations, adresse-toi à l'inspecteur du travail, à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP). C'est la personne la mieux qualifiée pour répondre à tes interrogations. Tu peux trouver les coordonnées des DDTEFP ainsi que des fiches d'information sur le droit du travail sur le site Internet www.travail-solidarite.gouv.fr. Tu peux également appeler le N° "Travail Info Service" : 0821.347.347 (coût d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Connais-tu le CRIJL ?

Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine

C'est une association créée à la demande des jeunes pour les jeunes. Elle accueille et informe les jeunes sur l'emploi, les formations, les études, l'orientation, le logement, la santé, le sport, les loisirs, les vacances... en bref elle essaie de répondre à toutes les questions que les jeunes se posent. Les CRIJ sont présents dans chaque région de France et animent un réseau de 1600 relais locaux (appelés Bureaux, Points ou Kiosques Information Jeunesse), dont 54 en Lorraine. Chaque année le réseau Information Jeunesse organise des journées jobs d'été au mois de mars partout en France.

Pour connaître les contacts des CRIJ :
www.cidj.com (rubrique Le réseau IJ)

Et pour la Lorraine :

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE LORRAINE

20, quai Claude le Lorrain - 54000 NANCY

Tél : 03.83.37.04.46

E-mail: info@crijlorraine.org

www.jeunesenlorraine.org



Les secteurs où tu peux essayer.

Pendant l'été certains secteurs recrutent plus de personnel comme l'hôtellerie et la restauration (serveurs, plongeurs...), le commerce (mise en rayon, caissiers, vendeurs...), le tourisme (c'est une vraie opportunité surtout si tu parles d'autres langues).

Les secteurs où tu as le plus de chance d'être embauché

Dans l'agriculture, l'été c'est la saison des cueillettes et des vendanges donc la main-d'œuvre y est très demandée. Mirabelles, quetches, pommes, poires, pêches tout doit être récolté. Le travail y est éprouvant mais avec de la motivation tu peux y arriver.

Si tu préfères l'animation et que tu as les qualifications nécessaires, tu as de grandes chances de trouver du travail car c'est la période où de nombreuses activités de loisirs et de vacances sont mises en place.

Tout le monde n'est pas en vacances pendant cette période, profite-en. La garde d'enfant et le soutien scolaire sont des secteurs en pleine expansion l'été et ton réseau personnel peut être très utile.

Des conseils pour réussir

Privilégie l'entretien avec ton futur employeur plutôt que d'envoyer une lettre ou d'appeler, cela montre ta motivation et ton sérieux. Même si tu obtiens un entretien, amène un CV et une lettre de motivation pour que ton futur employeur se souvienne de toi.

Essaie d'être habillé correctement (évite le costume-cravate quand même) afin de donner une bonne image de toi, la première impression est importante.

Mets en avant ton expérience, ce que tes loisirs, ta famille et tes études peuvent t'apporter dans l'exécution des tâches que l'on te propose.

Montre ta maturité, il faut prouver à l'employeur que tu es capable de faire ton travail aussi bien qu'une personne majeure. Ne sois pas trop calme, ni trop excité non plus. Montre-toi sous un jour sérieux (fais attention à ton langage), disponible et motivé.

N'oublie pas de mettre en valeur certains de tes avantages : tu peux coûter moins cher (80 ou 90% du SMIC), tu as des compétences particulières (informatique, sens du contact, bonne mémoire, habile de tes mains, minutieux, ...)

Il faut mettre en avant les connaissances que tu as de l'entreprise où tu postules, aller regarder son site Internet et la documentation disponible.

Le CV qui te ressemble.

Tu dois y mettre des informations te concernant comme ton nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, ton niveau d'étude/formation, tes expériences professionnelles si tu en as, tes stages ou expériences de bénévolat, et les diverses qualités que tu possèdes (langues, maîtrise de logiciels, centres d'intérêt ...).

Il est conseillé de faire un CV anté-chronologique (les expériences sont présentées de la plus récente à la plus ancienne), utilise une écriture de police simple, en évitant le souligné, l'italique ou les cadres. Il n'est pas utile de dater, signer ou de mettre de photo (sauf si l'employeur le demande).

Évite les CV fantaisistes et colorés, d'écrire en recto-verso, ne mentionne pas la question du salaire, fais attention aux fautes d'orthographe (cela peut être éliminatoire).

Si tu n'as pas trouvé de job...

...tu peux quand même t'investir dans un projet, car avec quelques qualifications ou expériences supplémentaires, tu mets toutes les chances de ton côté pour tes futures recherches !

Tu peux par exemple penser à passer la première session du BAFA : il s'agit du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, c'est un diplôme qui te permettra de travailler en tant qu'animateur dans les centres de loisirs ou les colonies de vacances. Le Réseau Information Jeunesse peut te renseigner sur les sessions de formations BAFA qui ont lieu près de chez toi.

Tu peux aussi devenir bénévole : certes, cela n'apporte aucun revenu, mais le bénévolat permet d'avoir une expérience à intégrer dans ton CV, et que tu pourras valoriser plus tard pour décrocher un emploi. C'est le moyen de montrer à tes futurs employeurs toute ta motivation et ton sens de l'engagement.

Le bénévolat te permettra aussi de te créer un réseau de connaissances qui pourra peut-être un jour se révéler utile pour décrocher un petit boulot. L'association France Bénévolat peut t'aider à trouver les structures et associations qui peuvent t'accueillir. Pour connaître le centre de bénévolat de ton département : www.francebenevolat.org

Tu peux aussi participer à un chantier de jeunes bénévoles en France ou à l'étranger. Cela te permettra de prendre part à un projet d'utilité collective (restauration d'un monument historique, protection de l'environnement, ...) et de rencontrer des gens de différents horizons. Là encore, le réseau Information Jeunesse peut te renseigner sur les chantiers accessibles aux mineurs qui ont lieu soit dans ta région, dans d'autres régions de France, ou bien à l'étranger.